



## Achat utilitaire

-----  
Par Utilitaire

Bonjour, à la recherche d'un utilitaire, je me suis donc rendu dans un garage où l'une des fourgonnette m'intéressai. Le prix initial était de 6500 euros + la TVA .  
N'étant pas une société, je dois donc la payer (20%)  
Or le vendeur m'a proposé un arrangement.  
Il m'a donc proposé d'avoir le véhicule sous ces conditions:  
4000 euros par CB  
2700 euros par espèces  
Un acompte de 1000 euros lui a été versé par mes soins en CB.  
Il m'a donc sorti un bon de commande ou la valeur inscrit est de 4000 euros dont 1000 euros d'acompte déjà réglé en CB.

Voici ma question..

Suis-je en droit de récupérer le camion en réglant seulement le solde du bon de commande, c'est à dire les 3000 euros restant ? Que risquerai-je ? Est-il dans l'obligation de me livrer le véhicule ?  
Merci de vos réponses.

-----  
Par morobar

Bjr,  
Oui vous pouvez...essayer, en réclamant la livraison du véhicule sans les sous " au noir".  
Vous pouvez engager une action en justice en avançant les frais de votre avocat  
Vous pouvez espérer l'obliger à respecter la garantie le cas échéant en cas de pépin.  
Tout cela pour renier votre parole.

-----  
Par isernon

bonjour,

le vendeur doit établir la cde et la facture en mentionnant les 2 types de paiements faisant un total de 6700 ?.

si le montant de la commande mentionne un prix de 4000 ?, vous n'avez pas à payer plus.

par contre, je doute qu'il établisse le certificat de cession et vous remette la carte grise, si vous ne payez que les 4000 ?.

vous êtes pas en position de force puisque vous avez versé un acompte de 1000 ?.

salutations

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, il doit vous fournir le véhicule au prix convenu, c'est-à-dire .

Vous risquez qu'il ne soit pas d'accord, et de devoir aller en justice pour obtenir la réalisation de la vente. Il pourra essayer de plaider l'erreur manifeste sur le prix, surtout s'il vend à perte. En cas de litige, ce sera à l'appréciation du juge.

Il va sans dire que ce que vous qualifiez pudiquement d'"arrangement" n'est rien d'autre qu'un délit.

-----  
Par Utilitaire

Bonjour, prendrait-il le risque d'aller en justice sachant que oui, l'espèce ne va certainement pas rentrer dans les comptes de l'entreprise et que je ne suis certainement pas la première personne à qui il a proposé ça..

-----  
Par Isadore

Posez-lui la question...

Vous-même, allez-vous engager une procédure judiciaire, avec un avocat, et attendre plusieurs années avant d'obtenir éventuellement ce véhicule ?

Comme je l'ai dit, il peut tenter de plaider l'erreur sur le prix, puisqu'il n'y a rien qui justifie cette remise.

Il n'y a aucune raison que le juge s'intéresse à ses comptes, alors pourquoi pas une procédure ?

Et si jamais il est coutumier de ce genre de délit, vous ne devez pas être le premier à lui faire le coup. Les fraudeurs professionnels, contrairement aux amateurs, se ménagent des portes de sortie.

Avez-vous la preuve que ce bon de commande a bien été émis par le garagiste, et que ce n'est pas un faux que vous avez bricolé à partir de l'original pour essayer d'obtenir une voiture à prix réduit ?

-----  
Par Utilitaire

Le bon de commande a été tamponné et signé.

Non je n'ai pas envie d'engager une procédure judiciaire, effectivement si je cherche un moyen de transport aujourd'hui c'est que j'en ai besoin rapidement..

Coutumier de ce genre de délit, sûrement, mais le premier qui lui fait le coup peut être..

Dans tous les cas, en vous lisant, je comprends que je n'ai pas vraiment d'autre moyen que de finaliser le paiement dans son entier si je veux récupérer le véhicule la semaine prochaine sans avoir recours à la justice.

-----  
Par Isadore

Vous avez aussi la solution légale : vous lui dites qu'après réflexion, vous préférez payer le prix officiel.

Comme ça, en cas d'accident, vous aurez moins de mal à convaincre l'assurance de vous rembourser le prix effectivement payé.

Et si le véhicule a un vice caché qui le rend irréparable pendant la durée de garantie légale de conformité, le garagiste devra vous rembourser 6500 euros plus la TVA, au lieu de 4000 euros.

N'oubliez pas qu'en cas de problème, ce véhicule, vous l'aurez officiellement acheté pour le prix figurant sur la facture.